

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2019

<p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 54 Présents : 28 Votants : 36 Suffrages exprimés : 36</p> <p>Vote</p> <p>Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quatorze février à huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Villeneuve-lès-Béziers, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.</p> <p>Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Gérard ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Dominique BIGARI, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Jean-Claude MARCHI, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Patrick SOL, Luc ZENON, conseillers syndicaux.</p> <p>Présents suppléants : Madame et Messieurs, Jacqueline CARABELLI-SEJEAN, Gérard MILLAT et Christian THERON.</p>
<p>Date de convocation</p> <p style="text-align: center;">06 FEVRIER 2019</p>	<p>Absents excusés représentés par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard BOYER, Alain CARALP, Sébastien FREY, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Robert MENARD et Florence TAILLADE conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Madame et Messieurs, Frédéric LACAS, Serge PESCE, Yann LLOPIS, Michel HERAIL, Luc ZENON, Gwendoline CHAUDOIR, Didier BRESSON et Dominique BIGARI, conseillers syndicaux.</p>
<p>Date de transmission en sous-préfecture</p> <p style="text-align: center;">.....</p> <p>Date d'affichage</p> <p style="text-align: center;">.....</p>	<p>Absents excusés suppléés : Messieurs Gérard BARRAU, Pierre POLARD et Alain VOGEL-SINGER.</p> <p>Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Bruno ENJALBERT, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Jacques GRANIER, Stéphane HUGONNET, Pascale LAUGE, Michel LOUP, Michèle MILLER, Stéphane PEPIN-BONET, Jean-Pierre PEREZ, Christine PRADEL, Christophe THOMAS et Philippe VIDAL.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Didier BRESSON</p>
<p>Délibération</p> <p style="text-align: center;">N° 2019-02</p>	<p style="text-align: right;">Rapporteur : Le Président</p> <p>En application de l'instruction comptable M14, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.</p>
<p>Contrôle de légalité</p>	<p>Conformément aux règles en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.</p> <p>Il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget du SCOT, comme suit :</p>

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT au 31/12/2018 Excédent de fonctionnement	326 518,86
RESULTAT D'INVESTISSEMENT au 31/12/2018 Excédent d'investissement	145 874,13
RESTES A REALISER	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT En excédent de fonctionnement reporté	326 518,86



Après examen il vous est proposé

- **D’AFFECTER**, le résultat de fonctionnement : 326 518,86 € en excédent de fonctionnement reporté (Recette au compte 002).
- **D’INCRIRE**, le résultat d’investissement : 145 874,13 € en excédent d’investissement reporté (Recette au compte 001).
- **D’AUTORISER** Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré à Villeneuve-lès-Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président
Gilles D’EYTORE

